
Cofinancé par
l'Union européenne
ISCOM 40
1986 - 2026
ANS D'AUDACE
IN COMMUNICATION WE TRUST
GUIDE INCLUSION ERASMUS+
DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES
Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.

Participants avec moins d’opportunités

Les participants éligibles bénéficient d’un complément financier forfaitaire «soutien pour l’inclusion» à hauteur de 250€ additionnels sur le montant mensuel de la bourse Erasmus+.

Cofinancé par l’Union européenne

Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.

Critères d’éligibilité

Critères d’éligibilité	Justificatifs
En situation de handicap ou d’affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc
Habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville et pour le repérage des quartiers concernés : https://sig.ville.gouv.fr/	1/ Attestation de domicile – adresse figurant sur votre dernier avis fiscal est concernée (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l’attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l’honneur au nom de l’hébergeant. 2/ Votre dernier avis fiscal
Habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) Zonage de politiques publiques	1/ Attestation de domicile – adresse figurant sur votre dernier avis fiscal est concernée (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l’attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l’honneur au nom de l’hébergeant. 2/ Votre dernier avis fiscal
Appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 566 €	1/ Attestation CAF de quotient familial – adresse figurant sur votre dernier avis fiscal est concernée. 2/ Attestation de domicile – adresse figurant sur votre dernier avis fiscal est concernée (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l’attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l’honneur au nom de l’hébergeant.
Boursier de l’enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d’attribution de bourse

Participants en situation de handicap ou d'affection longue durée (ALD)

Possibilité de prise en charge des coûts supplémentaires* à la mobilité sur la base des frais réels, si accord préalable de l'Agence Erasmus+ France, lorsque la situation des personnes concernées occasionne des dépenses que les financements Erasmus+ habituels ne peuvent pas couvrir.

Cette demande doit être dûment justifiée. La réalité de la situation des personnes concernées pourra faire l'objet d'une vérification.

*Frais non-couverts par les catégories budgétaires du « soutien voyage » et du « soutien individuel » de la bourse Erasmus+.

Cofinancé par l'Union européenne

Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.

SOURCES

Bulletin Officiel n°3 du 16 janvier 2025 :

https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/2025/Hebdo3-0

Erasmus+ Programme Guide, 2024, pages 68-71 :

https://erasmus-plus.ec.europa.eu/sites/default/files/2023-11/2024-Erasmus%2BProgramme- Guide_EN.pdf

Cofinancé par l'Union européenne

Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.

CONTACTS



Alaa MOURAD
International Mobility Coordinator



Fabiola MESSINA
International Mobility Coordinator

international@iscom.fr